

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
Arrondissement de Millau

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU



Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15
Date de la convocation		
17/04/2026		

Séance du 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CHASSAN Chantal, Maire.

Présents : CHASSAN Chantal, JALBERT Daniel, COLIN Marie-Christine, PATOZ Christian, VERGELY Camille, SEILLIER Marie-France, AMET Achille, VIALA Arnaud, PASCAL Jérôme, SEGUIN Muriel, MAYMARD Gabrielle, CHAPALAIN Elsa, GAILLARD Simon, FAYAT Maéllys, ARGUEL François

Absents :

Excusés :

Secrétaire de séance : PATOZ Christian

28 / 2026

**Objet : Affectation des résultats des budgets communaux :
Budget Principal, budget Assainissement, budget Photovoltaïque**

Après l'approbation par le Conseil municipal du Compte Financier Unique des budgets communaux de l'année 2025 ;

Madame La Maire propose à l'assemblée, de procéder à l'affectation des résultats des budgets communaux.

Le Conseil Municipal ;

Après avoir examiné les CFU ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;

Constatant que les CFU font apparaître un excédent de fonctionnement de **217 504.82 €**

Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Accusé de réception en préfecture

012-211202940-20260424-20260424_282026-DE

Reçu le 24/04/2026

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2025	151 988.58 €
002 résultat exercice antérieur (2024)	46 939.46 €
Résultat définitif à affecter BP	198 928.04 €
Résultat définitif à affecter budget photovoltaïque	723.29 €
Résultat définitif à affecter budget assainissement	17 853.49 €
TOTAL à affecter	217 504.82 €

Résultat d'investissement :

Résultat de l'exercice 2025	97 660,50 €
002 résultat exercice antérieur (2024)	- 162 350,33 €
Solde d'exécution d'investissement	- 64 689,83 €
Solde d'exécution budget Photovoltaïque	139 783,00 €
Solde d'exécution budget assainissement	6 931,13 €
Solde d'exécution total (A)	82 024,30 €
SOLDE RAR BP	- 122 491,00 €
Solde RAR (B)	- 122 491,00 €

Besoin de financement (= A+B)	40 466.70 €
--------------------------------------	--------------------

AFFECTATION DU RESULTAT

Affectation en réserve R 1068	140 466.70 €
Report en fonctionnement 002	77 038.12 €

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

La Maire
Chantal CHASSAN



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
Arrondissement de Millau

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE



DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15
Date de la convocation		
17/04/2026		

Séance du 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CHASSAN Chantal, Maire.

Présents : CHASSAN Chantal, JALBERT Daniel, COLIN Marie-Christine, PATOZ Christian, VERGELY Camille, SEILLIER Marie-France, AMET Achille, VIALA Arnaud, PASCAL Jérôme, SEGUIN Muriel, MAYMARD Gabrielle, CHAPALAIN Elsa, GAILLARD Simon, FAYAT Maélys, ARGUEL François

Absents :

Excusés :

Secrétaire de séance : PATOZ Christian

29 / 2026
Objet : Vote des taux

Madame la Maire présente au Conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2026.

Compte tenu de ces éléments, après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer pour 2026 les taux suivants :

Taxes	Taux 2025	Taux votés 2026
Foncier bâti	37.37 %	37.37 %
Foncier non bâti	98.11 %	98.11 %
Taxe Habitation	8.75 %	8.75 %

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,

La Maire
Chantal CHASSAN





DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15
Date de la convocation		
17/04/2026		

Séance du 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CHASSAN Chantal, Maire.

Présents : CHASSAN Chantal, JALBERT Daniel, COLIN Marie-Christine, PATOZ Christian, VERGELY Camille, SEILLIER Marie-France, AMET Achille, VIALA Arnaud, PASCAL Jérôme, SEGUIN Muriel, MAYMARD Gabrielle, CHAPALAIN Elsa, GAILLARD Simon, FAYAT Maélys, ARGUEL François

Absents :

Excusés :

Secrétaire de séance : PATOZ Christian

30 / 2026

Objet : Vote du budget primitif du budget principal 2026

Madame la Maire présente au Conseil municipal le projet de budget primitif du budget principal pour l'année 2026.

SECTION FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	CHAPITRE	Budgétisé 2026
011	Charges à caractère général	415 000.82€
012	Charges de personnel et frais	290 500.00€
014	Atténuations de produits	8 336.11€
023	Virement à la section d'investissement	135 082.19€
042	Opérations d'ordre transf. entre sections	9 910.00€
65	Autres charges de gestion courante	138 200.00€

66	Charges financières	16 500.00€
67	Charges spécifiques	1 000.00€
TOTAL	DEPENSES	1 014 529.12€

SECTION FONCTIONNEMENT		
RECETTES	CHAPITRE	Budgétisé 2026
002	Résultat de fonctionnement reporté	77 038.12€
013	Atténuation de charges	15 000.00€
042	Opérations d'ordre transf. entre sections	9 513.00€
70	Produits des Services du Domaine et Ventes diverses	17 195.00€
732	Fiscalité reversée par l'intermédiaire d'un fonds	10 000.00€
731	Fiscalité locale	279 016.00€
74	Dotations et participations	415 017.00€
75	Autres produits de gestion	190 700.00€
76	Produits financiers	50.00€
77	Produits spécifiques	1 000.00€
TOTAL	RECETTES	1 014 529.12€

SECTION INVESTISSEMENT		
DEPENSES	CHAPITRE	Budgétisé 2026
001	Solde d'exécution de la section d'invest. reporté	0.00€
040	Opérations ordre transf. entre sections	9 513.00€
041	Opérations patrimoniales	4 364.40€
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 931.13€
16	Emprunts et dettes assimilées	81 000.00€
20	Immobilisations incorporelles	3 000.00€
204	Subventions d'équipements versées	13 400.00€
21	Immobilisations corporelles	1 152 150.00€
TOTAL	DEPENSES	1 270 358.53€

SECTION INVESTISSEMENT		
RECETTES	CHAPITRE	Budgétisé 2026
82024	Solde d'exécution de la section d'invest. reporté	82 024.30€
021	Virement de la section de fonctionnement	135 082.19€

040	Opérations d'ordre transf. entre sections	9 910.00€
041	Opérations patrimoniales	4 364.40€
10	Dotations, fonds divers et réserves	172 211.68€
13	Subventions d'investissement	480 715.47€
16	Emprunts et dettes assimilées	286 050.49€
21	Immobilisations corporelles	100 000.00€
TOTAL	RECETTES	1 270 358.53€

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,**

APPROUVE le budget primitif du Budget Principal pour l'année 2026

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle du Budget Principal vers le Budget CCAS d'un montant de 1 385.76 €.

AUTORISE Madame la Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section pour le Budget Principal qui est en M 57.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

**La Maire
Chantal CHASSAN**



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE



DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15
Date de la convocation		
17/04/2026		

Séance du 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CHASSAN Chantal, Maire.

Présents : CHASSAN Chantal, JALBERT Daniel, COLIN Marie-Christine, PATOZ Christian, VERGELY Camille, SEILLIER Marie-France, AMET Achille, VIALA Arnaud, PASCAL Jérôme, SEGUIN Muriel, MAYMARD Gabrielle, CHAPALAIN Elsa, GAILLARD Simon, FAYAT Maélys, ARGUEL François

Absents :

Excusés :

Secrétaire de séance : PATOZ Christian

31 / 2026

Objet : Création et composition des commissions communales

Madame la Maire expose au Conseil municipal, qu'à la suite des élections municipales de mars 202026, elle propose de créer des commissions communales afin d'étudier et de préparer les dossiers qui seront soumis au Conseil municipal.

La Maire, présidente de droit des commissions, a délégué sa compétence aux vice-présidents qui peuvent convoquer et présider les commissions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer cinq commissions composées comme suit :

Reçu le 25/04/2026

COMMISSION	Vice-Président	Membres
Personnels du service technique Espaces publics Voirie communale et intercommunale Service eau et assainissement	Daniel JALBERT, 1er adjoint	Muriel SEGUIN, conseillère Gabrielle MAYMARD, conseillère
Services à la personne Point info sénior, Petite enfance Cadre de vie	Marie-Christine COLIN, 2ème adj.	Maelys FAYAT, conseillère Jérôme PASCAL, conseiller
École Affaires scolaires Bâtiments communaux	Christian PATOZ, 3ème adjoint	Simon GAILLARD, conseiller Elsa CHAPALAIN, conseillère
Tissu associatif Animation Culture Communication	Camille VERGELY, 4ème adjoint	Marie-France SEILLIER, conseillère déléguée François ARGUEL, conseiller
Administration Finances Juridique Urbanisme	Arnaud VIALA, conseiller	Achille AMET, conseiller Christian PATOZ, 3è adj. Simon GAILLARD, conseiller

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,

La Maire
Chantal CHASSAN





Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15
Date de la convocation		
17/04/2026		

Séance du 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CHASSAN Chantal, Maire.

Présents : CHASSAN Chantal, JALBERT Daniel, COLIN Marie-Christine, PATOZ Christian, VERGELY Camille, SEILLIER Marie-France, AMET Achille, VIALA Arnaud, PASCAL Jérôme, SEGUIN Muriel, MAYMARD Gabrielle, CHAPALAIN Elsa, GAILLARD Simon, FAYAT Maélys, ARGUEL François

Absents :

Excusés :

Secrétaire de séance : PATOZ Christian

32 / 2026

Objet : Proposition de commissaires pour la Commission communale des Impôts Directs (CCID)

Madame la Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de proposer des commissaires pour la composition de la CCID.

En effet, conformément au 1 de l'article 1650 du CGI, une commission communale des Impôts Directs doit être instituée dans chaque commune et renouvelée à chaque installation de Conseil. Elle se compose du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission et de douze commissaires titulaires et douze commissaires suppléants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ;

Propose les noms suivant à la Direction des Finances Publiques en tant que commissaires titulaires :

- Arnaud VIALA, 24 route des Sources du Vaur, La Clau, 12780 Vezins de Lévézou
- Albert GAVEN, Maisonneuve, 12780 Vezins de Lévézou
- Chantal CHASSAN, Les Donhes Hautes, 12780 Vezins de Lévézou

Accuse de réception en préfecture
Daniel Comayras, Les Donhes Basses, 12780 Vezins de Lévézou

- Daniel Jallet, Plampuech 12780 VEZINS DE LEVEZOU
- Marie-Christine COLIN, Vaysse Rodier 12780 VEZINS DE LEVEZOU
- Robert TREMOLET, 2 route des Sources du Viaur, La Clau, 12780 Vezins de Lévézou
- Georges CLUZEL, Route de la Viale, 12780 Vezins de Lévézou
- Thierry RIVIERE, Le Ram, 12780 Vezins de Lévézou
- Laurent CHAUCHARD, Les Fabres, 12780 Vezins de Lévézou
- Yves JUILLAGUET, Les Violettes du Ram 12780 Vezins de Lévézou
- David FABRE, St Amans du Ram 12780 VEZINS DE LEVEZOU

Propose les noms suivant à la Direction des Finances Publiques en tant que commissaires suppléants :

- Jean-Marie BANCARELLe Roucous, Plampuech 12780 Vezins de Lévézou
- Bernard CARRIERE, 7 Rue des Trois Chênes 12780 VEZINS DE LEVEZOU
- Jean-Pierre LACOMBE, Les Violettes du Ram, 12780 Vezins de Lévézou
- Muriel SEGUIN, Gleysenove, 12780 Vezins de Lévézou
- Gabrielle MAYMARD, Frontin, 12780 Vezins de Lévézou
- Gabriel CAUSSE, Les Cazes, 12780 Vezins de Lévézou
- Lucette GAUBERT, L'Hermet 12780 Vezins de Lévézou
- Cyril COSTES, La Mouyrande 12780 VEZINS DE LEVEZOU
- Pierre ALARY, Faral, 12780 Vezins de Lévézou
- Bernard RIVIERE, Le Pouzet, 12780 Vezins de Lévézou
- Marc BALARD, Plampuech 12780 Vezins de Lévézou
- Mathieu JUILLAGUET, Les Violettes du Ram 12780 VEZINS DE LEVEZOU

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

**La Maire
Chantal CHASSAN**



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
Arrondissement de Millau

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU



Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15
Date de la convocation		
17/04/2026		

Séance du 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CHASSAN Chantal, Maire.

Présents : CHASSAN Chantal, JALBERT Daniel, COLIN Marie-Christine, PATOZ Christian, VERGELY Camille, SEILLIER Marie-France, AMET Achille, VIALA Arnaud, PASCAL Jérôme, SEGUIN Muriel, MAYMARD Gabrielle, CHAPALAIN Elsa, GAILLARD Simon, FAYAT Maélys, ARGUEL François

Absents :

Excusés :

Secrétaire de séance : PATOZ Christian

33 / 2026

Objet : Convention de prestation de services pour la production de repas avec la Communauté de communes Lévézou

Madame la Maire rappelle que la Communauté de communes exerce la compétence de restauration collective pour les communes de Vezins de Lévézou, Saint Léons, Saint Laurent et Villefranche de Panat pour les écoles publiques adhérentes ;

Considérant que la bonne organisation du service de restauration de la Communauté de communes repose sur des prestations de services des communes membres susmentionnées au profit de la Communauté de communes ;

Une convention de prestations de services est établie entre la Communauté de communes et chaque commune dont les missions confiées à la commune de Vezins de Lévézou sont les suivantes :

- Aide à la fabrication des repas.

Accusé de réception en préfecture

012-211202940-20260424-20260424_332026-DE

➤ Règlement n° 25/04/2026
Aide au nettoyage des équipements et locaux.

Le tarif journée / agent est fixé à 120.00 €.

La durée de la mission prévisionnelle est de 50 journées pour la commune de Vezins de Lévézou.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier cette prestation à la Communauté de communes Lévézou.

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention afférente.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

**La Maire
Chantal CHASSAN**



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
Arrondissement de Millau

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE



DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15
Date de la convocation		
17/04/2026		

Séance du 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CHASSAN Chantal, Maire.

Présents : CHASSAN Chantal, JALBERT Daniel, COLIN Marie-Christine, PATOZ Christian, VERGELY Camille, SEILLIER Marie-France, AMET Achille, VIALA Arnaud, PASCAL Jérôme, SEGUIN Muriel, MAYMARD Gabrielle, CHAPALAIN Elsa, GAILLARD Simon, FAYAT Maélys, ARGUEL François

Absents :

Excusés :

Secrétaire de séance : PATOZ Christian

34 / 2026

Objet : Constat de désaffectation et déclassement du domaine public communal de la parcelle ZK 141

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU le projet de vente de la parcelle section n° ZK 141, issue de la division parcellaire ZK 87, à ECLISSE PROMOTION pour la construction de la future caserne de gendarmerie ;

VU le plan de division cadastrale établi suite au bornage par la société ABC Géomètres-Expert mandatée pour la modification du parcellaire de la parcelle désignée ci-dessus ;

CONSIDERANT que ce bien communal faisait partie du centre technique communal

Accusé de réception en préfecture
012-211202940-20260424-20260424_342026-DE

Recu le 25/04/2026

CONSIDERANT que ce bien n'est plus affecté à l'usage direct du public dans la mesure où il a fait l'objet d'une division parcellaire

CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de ce bien

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **CONSTATE** la désaffectation du bien (parcelle section n° ZK 141) ;
- **DECIDE** du déclassement de ce bien du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

**La Maire
Chantal CHASSAN**



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
Arrondissement de Millau

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE



DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15
Date de la convocation		
17/04/2026		

Séance du 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CHASSAN Chantal, Maire.

Présents : CHASSAN Chantal, JALBERT Daniel, COLIN Marie-Christine, PATOZ Christian, VERGELY Camille, SEILLIER Marie-France, AMET Achille, VIALA Arnaud, PASCAL Jérôme, SEGUIN Muriel, MAYMARD Gabrielle, CHAPALAIN Elsa, GAILLARD Simon, FAYAT Maélys, ARGUEL François

Absents :

Excusés :

Secrétaire de séance : PATOZ Christian

35 / 2026

Objet : Construction de la future caserne de gendarmerie – Autorisation de signature de vente d'une parcelle section ZK 141

Madame la Maire rappelle à l'Assemblée le projet de construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie portée par la société ECLISSE PROMOTION, société anonyme dont le siège est à Rodez (12000), 20 boulevard Laromiguière, identifiée au SIREN sous le numéro 39154877, représentée par Mr Cyril Gasparotto agissant en qualité de Directeur Général.

Cette parcelle appartient à la commune.

Afin de permettre l'avancement de ce projet, la commune doit vendre à ECLISSE PROMOTION la parcelle section ZK n°141, d'une superficie de 2819 m² au prix de 35€ / m² TTC, soit un montant total de 98 665€ TTC (quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-cinq euros).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants décide :

- D'approuver le projet de compromis de vente de la parcelle cadastrée section ZK n°141, d'une superficie de 2819 m², au prix de 35€ / m², soit un montant total de 98 665 euros TTC au profit de la société ECLISSE PROMOTION
- De confier à Maître Marie-Delphine SILHOL, notaire à Séverac d'Aveyron, la rédaction de l'acte de vente, les frais d'actes et d'honoraires étant à la charge de l'acquéreur
- D'autoriser Madame la Maire à signer l'acte de vente.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

**La Maire
Chantal CHASSAN**



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
Arrondissement de Millau



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15
Date de la convocation		
17/04/2026		

Séance du 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CHASSAN Chantal, Maire.

Présents : CHASSAN Chantal, JALBERT Daniel, COLIN Marie-Christine, PATOZ Christian, VERGELY Camille, SEILLIER Marie-France, AMET Achille, VIALA Arnaud, PASCAL Jérôme, SEGUIN Muriel, MAYMARD Gabrielle, CHAPALAIN Elsa, GAILLARD Simon, FAYAT Maélys, ARGUEL François

Absents :

Excusés :

Secrétaire de séance : PATOZ Christian

36 / 2026

Objet : Attribution de marchés de procédure adaptée pour le lot VRD de la future gendarmerie et de maîtrise d'oeuvre

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal qu'un marché de travaux pour les travaux de viabilisation et d'aménagement d'un terrain destiné à la construction d'une caserne de gendarmerie – Lot terrassement – VRD, a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée en application des dispositions de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique et des sections 1, 2 et 3 qui en découlent ;

Madame la Maire expose que le montant du marché a été révisé et porte donc modification des délibérations 10/2026 et 38/2025 ; les nouveaux montants sont exposés comme suit :

	Entreprise	Montant HT	TVA	Montant TVA	Montant TTC
Travaux de viabilisation et d'aménagement d'un terrain destiné à la construction d'une caserne de gendarmerie	SAS CONTE ET FILS	220 428.77 €	20.00	44 085.75€	264 514.53€
Mission de maîtrise d'œuvre	SENS K ARCHITECTURE	17 633.73 €	20.00	3 526.74€	21 160.47€
TOTAL HT : 238 062.50€			TOTAL TTC : 285 675.00€		

Ayant entendu l'exposé de Madame la Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité ;

- **Attribue** le marché travaux de viabilisation et d'aménagement d'un terrain destiné à la construction d'une caserne de gendarmerie à l'entreprise **SAS CONTE ET FILS** pour un montant de 220 428.77 € HT ;
- **Attribue** le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux d'aménagement et de viabilisation du terrain destiné à la construction de la nouvelle gendarmerie au cabinet **SENS K ARCHITECTURE** pour un montant de 17 633.73€ HT ;
- **Autorise**, Madame la Maire à signer les marchés de travaux afférents, et à prendre toutes les mesures d'exécution relatives à ces marchés ;
- **Dit** que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ces marchés sont inscrits au budget 2026.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

**La Maire
Chantal CHASSAN**



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
Arrondissement de Millau



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15
Date de la convocation		
17/04/2026		

Séance du 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CHASSAN Chantal, Maire.

Présents : CHASSAN Chantal, JALBERT Daniel, COLIN Marie-Christine, PATOZ Christian, VERGELY Camille, SEILLIER Marie-France, AMET Achille, VIALA Arnaud, PASCAL Jérôme, SEGUIN Muriel, MAYMARD Gabrielle, CHAPALAIN Elsa, GAILLARD Simon, FAYAT Maélys, ARGUEL François

Absents :

Excusés :

Secrétaire de séance : PATOZ Christian

37 / 2026

Objet : Travaux Pont du Boutaric - Demande de subvention Programme national Ponts (CEREMA)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Programme National Ponts porté par le CEREMA,

Vu le recensement et l'évaluation du pont du Boutaric réalisés en 2021 dans le cadre du Programme National Ponts,

Vu le rapport de diagnostic établi par la société SOCOTEC en 2022,

Vu l'étude technique réalisée par Aveyron Ingénierie en 2023,

Vu l'étude de Maîtrise d'Œuvre pour la réparation du pont du Boutaric,

Madame la Maire rappelle la délibération 48/2024 portant sur la consultation de maîtrise d'œuvre et la délibération 44/2023 portant sur la demande de subvention dans le cadre du Programme national Ponts travaux.

L'estimation financière prévisionnelle du projet ayant évolué de la manière suivante :

Nature	Type	Montant prévisionnel HT
I : Études préalables		
	Sondages 2GH	2 735.00 € HT
	Analyse GRACCUS	310.00 € HT
	Études techniques (Maîtrise d'œuvre SEDOA jusqu'à mission AMT-VISA)	15 687,50 € HT
	AMO Aveyron Ingénierie y/c dossiers réglementaires (DP + Déclaration police de l'eau+ prélèvement chaussée)	Montant total indiqué au III
	Total I :	18 732,50 € HT
II : Travaux (hors aléas)		
	Poste 1 : Travaux préparatoires	33 490 € HT
	Poste 2 : Travaux de réparation	36 550 € HT
	Total II :	70 004 € HT
III : Dépenses connexes		
	AMO Aveyron Ingénierie en phase études + Maîtrise d'œuvre en phase travaux	4 315 € HT
	Contrôles extérieurs des travaux	2 000 € HT
	CSPS	2 500 € HT
	Occupation temporaire sur parcelle cadastrée AV n°33	500 € HT
	Total III :	9 315 € HT

IV : Aléas (10 % de II + III) :	7 931,90 € HT
Estimation prévisionnelle du coût du projet (I+II+III+IV)	105 983,40€ HT

Considérant que le pont du Boutaric constitue un ouvrage d'art indispensable à la desserte locale et à la continuité des circulations,

Considérant que les diagnostics et études réalisés ont mis en évidence la nécessité de réaliser des travaux de réparation afin de garantir la sécurité des usagers et la pérennité de l'ouvrage,

Considérant que le montant des travaux représente une charge financière importante pour la commune,

Considérant que le projet de réparation s'inscrit pleinement dans les objectifs du Programme National Ponts visant à accompagner les collectivités dans la gestion et la sécurisation de leur patrimoine d'ouvrages d'art,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de travaux de réparation du pont du Boutaric
- **APPROUVE** le nouveau plan de financement suivant :

Montant des travaux :	105 983.40 euros HT
Total	105 983.40 euros HT
Subvention Programme national Ponts demandé 60%	63 590.04 euros HT
Participation de la commune	42 393.36 euros HT

- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention auprès du **CEREMA**, dans le cadre du **Programme National Ponts**, pour le financement desdits travaux ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tout document afférent à cette demande ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

La Maire
Chantal CHASSAN



Accusé de réception en préfecture
012-211202940-20260424-20260424_372026-DE
Reçu le 25/04/2026